Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260321-D26_3_21_2-DE

Mis en ligne le : 25/03/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 21 mars 2026

Délibération N° : 2026/03/21/02

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Michèle CASU, doyenne des Conseillers Municipaux.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 22 - Votants : 23.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 23 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, GUILLOTIN, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : Mme TOURBOT (pouvoir à Mme PÉRON).

Secrétaire de séance : M. Camille JACOPIN.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal de Plouédern,

Mme Michèle CASU, Présidente, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent conseil municipal qui a été transmis avec leur convocation au conseil municipal de ce jour.

Tous les membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance du document et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2026.

La Présidente,
Michèle CASU

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800

Le Secrétaire,
Camille JACOPIN